



**Municipalité de
Saint-Roch-de-l'Achigan**

Guide des normes graphiques

Directives d'utilisation de l'identité visuelle

Édition 2023

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Version officielle et version alternative	4
Mauvaises utilisations	5
Version monochrome et version renversée	7
Espace de protection	8
Couleurs primaires	9
Couleurs secondaires	10
Utilisations couleurs primaires et secondaires	11-12
Bulletins l'Achiganois	13
Typographies	14
Éléments graphiques	17
Style icônes	18
Style photos	19
Inspirations	20

AVANT-PROPOS

Ce guide a été conçu pour aider les professionnels qui auront à produire du matériel graphique et numérique. On y retrouve l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'utilisation, en vue d'assurer la diffusion d'une image uniforme. Il est recommandé aux utilisateurs de prendre connaissance de l'ensemble du guide.

Il y est démontré de façon simple, mais efficace, les possibilités et restrictions d'application de l'identification.

Il est donc très important que tous les utilisateurs voient à protéger l'intégrité de cette image et voient à ce que les spécifications soient respectées.

VERSION OFFICIELLE ET VERSION ALTERNATIVE

Pour l'ensemble de ses communications, la municipalité utilise la version officielle de son logo. Les éléments sont disposés sur un axe central. Cette utilisation est à privilégier lorsque c'est possible.

Une entité horizontale du logo existe également. Cette version est prescrite lorsque l'utilisation du modèle centré est impossible.

Version officielle (centrée)



Version alternative (horizontale)



MAUVAISES UTILISATIONS

Version officielle (centrée)



Cadre



Taille du texte ou décalage



Changement de couleur



Taille inférieure à 13 mm



Déformation



Contour de logo (filet)



Ombre portée



Inclinaison

MAUVAISES UTILISATIONS

Version alternative (horizontale)



Cadre



Taille du texte ou décalage



Changement de couleur



Taille inférieure à 13 mm



Déformation



Contour de logo (filet)



Ombre portée



Inclinaison

VERSION MONOCHROME

Lorsque l'identité visuelle de la municipalité est utilisée qu'en noir sur fond blanc, celle-ci doit être affichée de couleur noir à 100 % .



VERSION RENVERSÉE

Lorsque le logo couleur fait contraste avec le fond sur lequel il est appliqué, au point de compromettre la lisibilité de ce dernier, tant pour une utilisation en noir et blanc qu'en couleur, on utilise la version renversée.



ESPACE DE PROTECTION

Afin de faciliter la perception de l'identification visuelle et de maximiser son impact, il importe de lui assurer une clarté et une lisibilité optimales. Le fait de respecter un espace de protection permet d'isoler le logo de tout autre élément typographique, graphique ou visuel. Il doit toujours être entouré d'un **espace minimum** ou supérieur aux lettres « SAINT ». Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances, sur toutes les versions du logo (centrée ou horizontale), peu importe le genre d'utilisation ou le support, le format et la version employés. Aucun autre élément ne peut entrer dans cette zone.



Exemple:



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis

COULEURS PRIMAIRES

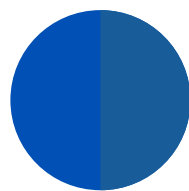
Les couleurs du logo de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan sont au cœur même de son image de marque.

La **couleur bleue** de l'eau et du ciel représente le calme et la joie de vivre. La **couleur orange** signifie l'agriculture, la prospérité et l'avenir. Le fruit et la juxtaposition de ces deux couleurs donne la **couleur verte**, symbole du renouvellement de la nature et de la vie.

L'utilisation de ces couleurs officielles est prescrite. Il est formellement interdit d'altérer les couleurs indiquées dans ce guide graphique.

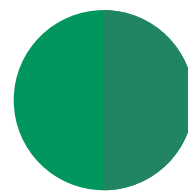
Dans une production graphique imprimée, l'usage des compositions CMYK** ou PMS** est nécessaire.

L'usage des compositions RGB et HEX est réservé aux productions visibles sur plateforme Web uniquement.



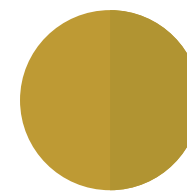
Pantone (PMS)
2388 C

2175 U
*Uncoated / Papier recyclé



Pantone (PMS)
340 C

340 U
*Uncoated / Papier recyclé



Pantone (PMS)
1245 C

7753 U
*Uncoated / Papier recyclé



C - 100	C - 98
M - 66	M - 51
Y - 0	Y - 0
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



C - 99	C - 91
M - 0	M - 0
Y - 84	Y - 78
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



C - 6	C - 4
M - 35	M - 17
Y - 99	Y - 98
K - 18	K - 7

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



R - 0
G - 80
B - 181

HEX #0050B5



R - 0
G - 150
B - 94

HEX #00965E



R - 190
G - 154
B - 52

HEX #BE9A34

** Note importante: Couché (Coated) = Papier glacé (CMYK COATED OU PMS COATED)
Non-couché (Uncoated) = Papier mat / recyclé (CMYK UNCOATED OU PMS UNCOATED)

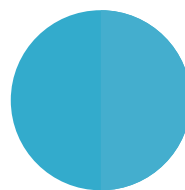
COULEURS SECONDAIRES

La municipalité a opté pour des couleurs secondaires, qui dans certains contextes précis, viennent bonifier son univers graphique.

Inspirées des saisons, ces quatre couleurs créés un fil conducteur visuel pour les réseaux sociaux, les parutions imprimées, les activités et services offerts.

Dans une production graphique imprimée, l'usage des compositions CMYK** ou PMS** est nécessaire.

L'usage des compositions RGB et HEX est réservé aux productions visibles sur plateforme Web uniquement.



Pantone (PMS)
298 C

2985 U
*Uncoated / Papier recyclé



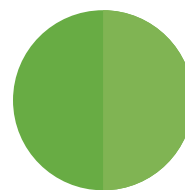
C - 67	C - 65
M - 2	M - 0
Y - 0	Y - 3
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



R - 51
G - 171
B - 204

HEX #33ABCC



Pantone (PMS)
360 C

360 U
*Uncoated / Papier recyclé



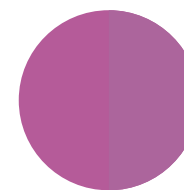
C - 63	C - 36
M - 0	M - 0
Y - 84	Y - 90
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



R - 104
G - 172
B - 68

HEX #68AC44



Pantone (PMS)
2352 C

2353 U
*Uncoated / Papier recyclé



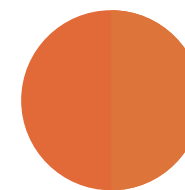
C - 29	C - 26
M - 69	M - 75
Y - 0	Y - 0
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



R - 181
G - 91
B - 153

HEX #B55B99



Pantone (PMS)
7579 C

158 U
*Uncoated / Papier recyclé



C - 0	C - 0
M - 74	M - 50
Y - 100	Y - 84
K - 0	K - 0

(Papier mat / recyclé)
CMYK UNCOATED



R - 225
G - 106
B - 56

HEX #E16A38

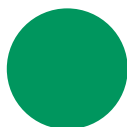
** Note importante: Couché (Coated) = Papier glacé (CMYK COATED OU PMS COATED)
Non-couché (Uncoated) = Papier mat / recyclé (CMYK UNCOATED OU PMS UNCOATED)

L'UTILISATION DES COULEURS PRIMAIRES DANS LES COMMUNICATIONS

La couleur **verte** et la couleur **bleue** sont utilisées pour les communications courantes de la ville. (ex: *informations générales, cueillette des ordures et du recyclage, distribution d'arbre, conseil municipal, les messages de la mairie, etc.*)

Nous privilégions le **jaune-or** uniquement pour relater les faits historiques ou les renseignements sur le patrimoine de la municipalité.

Lorsqu'il est nécessaire d'ajouter du texte sur fond coloré, il est recommandé de mettre le titre en blanc et le texte en blanc.



LOREM

Nunc lectus turpis aliquam



LOREM

Nunc lectus turpis aliquam



LOREM

Nunc lectus turpis aliquam



L'UTILISATION DES COULEURS SECONDAIRES DANS LES COMMUNICATIONS

Les **4 couleurs secondaires** sont utilisées au gré des saisons. Elles servent à communiquer des informations à propos des activités dites culturelles. (ex: les activités saisonnières, les cours d'art ou de sports, les festivités, les concours, etc.)

Lorsqu'il est nécessaire d'ajouter du texte sur fond coloré, il est recommandé de mettre le titre en blanc et le texte en blanc.



LOREM

Nunc lectus
turpis aliquam



LOREM

Nunc lectus
turpis aliquam



LOREM

Nunc lectus
turpis aliquam



LOREM

Nunc lectus
turpis aliquam

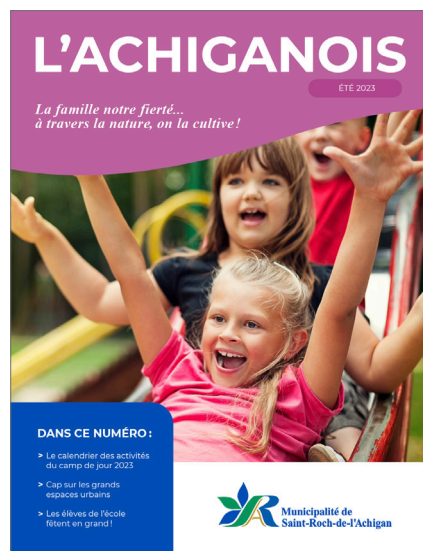


COULEURS DES 4 BULLETINS ANNUELS DE « L'ACHIGANOIS »

Printemps
(couleur secondaire)



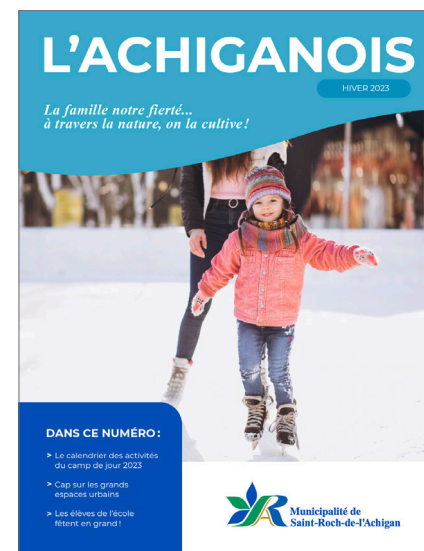
Été
(couleur secondaire)



Automne
(couleur secondaire)



Hiver
(couleur secondaire)



TYPOGRAPHIES

La police de caractères utilisée pour le nom « Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan » du logotype est réservée à son usage exclusif et ne doit en aucun temps être utilisée pour l'accompagner.

Grand titre

La police de caractères à privilégier est *Montserrat*. Elle a été choisie pour sa bonne lisibilité, son look plus actuel et pour sa grande gamme de graisses. On doit utiliser la graisse « bold » pour les grands titres, le tout en majuscule.

Sous-titre et texte courant

La police de caractères à privilégier est *Montserrat* également. On doit utiliser la graisse « bold » pour les sous-titres et la graisse « regular » pour les textes courants.

Slogan et citation

La police de caractères *Times New Roman* est réservée uniquement pour les lignes de texte évoquant un slogan ou une courte citation. On doit l'utiliser en graisse « bold italique ». Elle s'agence bien à la police de caractères officielle du logo.

La police de caractères *Montserrat* est également disponible pour les projets Web. (GOOGLE FONTS)

POLICE DE CARACTÈRES: MONTSERRAT

LIGHT

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

LIGHT ITALIC

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

REGULAR

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

ITALIC

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

MEDIUM

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

MEDIUM ITALIC

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

BOLD

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

BOLD ITALIC

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

BLACK

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

BLACK OBLIQUE

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

ÉGALEMENT DISPONIBLES : THIN / THIN ITALIC
EXTRALIGHT / EXTRALIGHT ITALIC
SEMIBOLD / SEMI BOLD ITALIC
EXTRABOLD / EXTRABOLD ITALIC

POLICE DE CARACTÈRES: TIMES NEW ROMAN

TIMES NEW ROMAN BOLD ITALIQUE

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

0123456789

Exemples:

La famille notre fierté.. à travers la nature, on la cultive!

« Les activités offertes sont intéressantes! »

- M. Robitaille

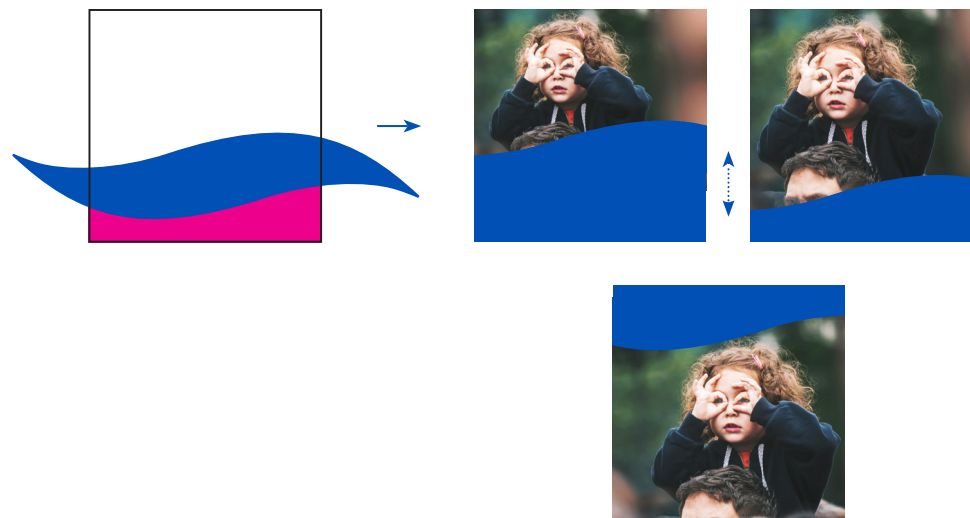
ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

La courbe, très présente dans le logo, est transposée dans l'univers graphique de la marque. Elle dégage de la fluidité, de la vitalité et du dynamisme. De plus, c'est un clin d'œil à la rivière de l'Achigan, symbole phare pour la ville puisqu'elle traverse la localité d'un bout à l'autre.

Lorsqu'utilisée dans une composition, il est recommandé de combler les vides avec la même couleur. La hauteur de la courbe peut varier selon la mise en page et l'espace nécessaire.

Cette courbe peut être utilisée dans les couleurs primaires et secondaires, selon les besoins.

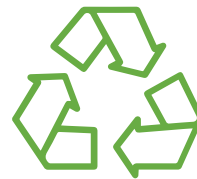
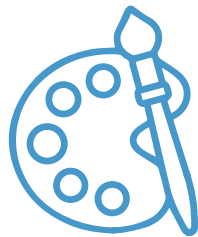
Il est aussi possible d'utiliser cette vague comme élément graphique, sur l'horizontale, selon le contexte, en entier ou en partie.



RECHERCHE ICÔNES (BANQUE D'ICÔNES EN LIGNE)

Lorsqu'il est nécessaire de représenter graphiquement un élément, privilégier l'utilisation d'icônes simples, dessinées en filets contour. Les icônes peuvent être utilisées dans les couleurs primaires et secondaires. Également en renversé sur un fond coloré, selon les besoins.

Voici quelques exemples:



RECHERCHE PHOTOS (BANQUE D'IMAGES EN LIGNE)

Sélectionner des photos avec des sujets lumineux, inspirants, en action ou des plans rapprochés. (Sujets: famille, intergénération, jeunesse, parcs, jardins, faune, sports, etc.)

Voici quelques exemples:



INSPIRATIONS





Municipalité de Saint-Roch-de-L'Achigan

7 Rue du Dr Wilfrid Locat

Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0

T: 450 588-2326, poste 7996
communication@sra.quebec